


Fiche Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

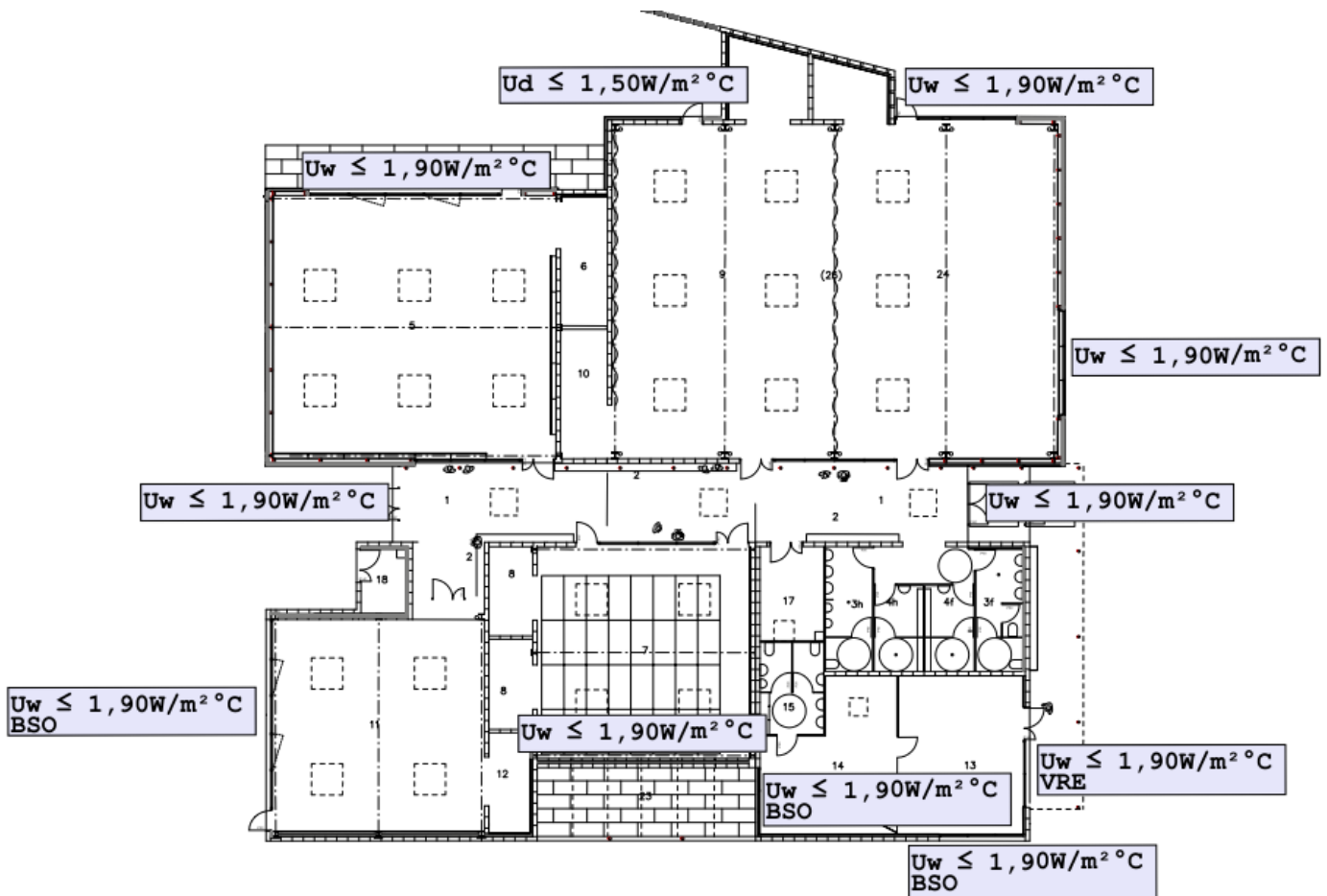
Menuiseries

| <u>Perméabilité de l'air sous 4 pascal ≤ 3.00 (Valeur par défaut)</u> <i>Le test de perméabilité à l'air n'est pas obligatoire pour les bâtiments tertiaires</i> | |
|--|--|
| Fenêtre fixe ALU Fenêtre battante ALU Porte fenêtre battante ALU | Menuiserie ALU avec rupture de pont thermique sur ouvrant et sur dormant + Vitrage à isolation renforcée type planitherm One, faible émissivité, lame d'argon 16 mm - Argon : 90% <u>Classement mini à l'étanchéité à l'air : A3</u> Vitrage Ug ≤ 1,00W/(m².K) Uw conforme aux valeurs données page suivante |
| Porte pleine donnant sur extérieur ou sur local non chauffé | Bloc porte âme isolante barre de seuil ou joint brosse et joint d'étanchéité ou de classe A3 U d ≤ 1,50W/m²°C |
| Dôme  Facteur solaire 0,12 | Dôme marque SIH type Isolhis Urc <u>Transmission lumineuse</u> : 60% <u>Facteur solaire</u> : 12% Remplissage verre Ensemble menuiserie+vitrage U w ≤ 1,20W/m²°C |
| Fermetures | Brise soleil électrique, coffre de volet roulant électrique isolé ou sans fermeture suivant localisation (voir page suivante) Uc maxi coffre ≤ 0,65 W/m².C |
| Article 31: Les portes d'accès à une zone refroidie à usage autre que d'habitation sont équipés d'un dispositif assurant leur fermeture après passage. | |

Fiche Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

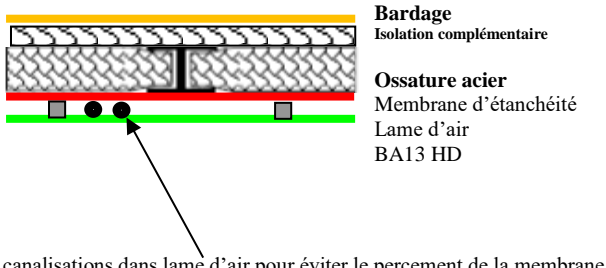
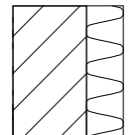
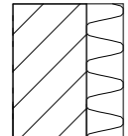
Menuiseries



Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

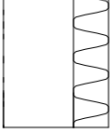
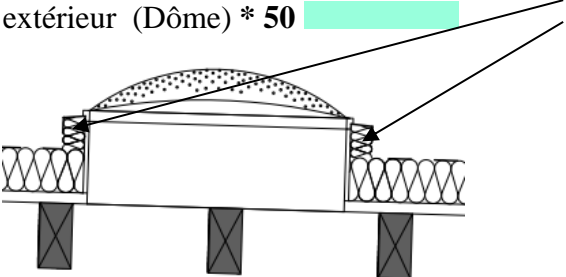
Isolation

| Perméabilité de l'air sous 4 pascal ≤ 3.00 (Valeur par défaut) | |
|--|---|
| <i>Le test de perméabilité à l'air n'est pas obligatoire pour les bâtiments tertiaires</i> | |
| <p>Mur ossature acier des locaux chauffés donnant sur extérieur * 01 </p>  <p>$\Psi=0,036 \quad 1,50 \text{ m/m}^2$</p> | <p>Bardage acier + isolation (1) complémentaire par laine de roche marque Rockwool type MB Rock ép. 60 mm ou équivalent + isolation (2) entre ossature acier par laine de roche marque Rockwool type MB Rock ép. 120 mm ou équivalent + Pare vapeur + membrane d'étanchéité agrafée + bande adhésive d'étanchéité sur agrafage + lame d'air non ventilée ép. 30 mm + BA13 HD</p> <p>Isolant (1) $R \geq 1,70 \text{ m}^2.C/W$ Isolant (2) $R \geq 3,50 \text{ m}^2.C/W$ Paroi $U \leq 0,233 \text{ W/m}^2.C$</p> |
| <p>Mur agglos 3 parois des locaux chauffés donnant sur extérieur * 02 </p>  | <p>Enduit + agglo + Isolation par l'intérieur par laine de roche marque Rockwool type Rockplus ép.100mm ou équivalent + Plâtre BA13 HD</p> <p>Isolant $R \geq 3,00 \text{ m}^2.C/W$ Parois $U \leq 0,29 \text{ W/m}^2.C$</p> |
| <p>Mur agglos 3 parois des locaux chauffés donnant sur extérieur * 05 </p>  | <p>Enduit + agglo + Isolation par l'intérieur par laine de roche marque Rockwool type Rockplus ép.100mm ou équivalent + Plâtre BA13</p> <p>Isolant $R \geq 3,00 \text{ m}^2.C/W$ Parois $U \leq 0,29 \text{ W/m}^2.C$</p> |
| <p>Le joint de dilatation entre logements mitoyens devra être complètement étanche à l'air.</p> | |

Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

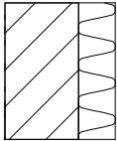
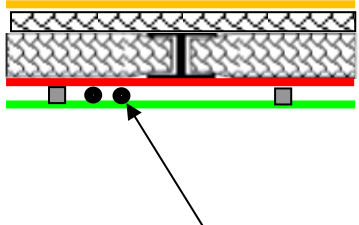
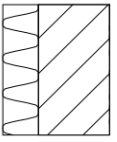
Isolation

| Perméabilité de l'air sous 4 pascal ≤ 3.00 (Valeur par défaut) | |
|---|---|
| <i>Le test de perméabilité à l'air n'est pas obligatoire pour les bâtiments tertiaires</i> | |
| <p>Mur agglos 3 parois des locaux chauffés donnant sur extérieur * 06</p>  | <p>Enduit + agglo + Isolation par l'<i>intérieur</i> par laine de roche marque Rockwool type Rockplus ép.100mm ou équivalent + Plâtre BA13 HD</p> <p>Isolant R ≥ 3,00 m².C/W Parois U ≤ 0,29 W/m².C</p> |
| <p>Mur agglos 3 parois des locaux chauffés donnant sur extérieur * 07</p> | <p>Bardage acier + agglo + isolation (1) complémentaire par laine de roche marque Rockwool type MB Rock ép. 60 mm ou équivalent + isolation (2) entre ossature acier par laine de roche marque Rockwool type MB Rock ép. 120 mm ou équivalent + peinture</p> <p>Isolant (1) R ≥ 1,70 m².C/W Isolant (2) R ≥ 3,50 m².C/W Paroi U ≤ 0,233 W/m².C</p> |
| <p>Mur des locaux chauffés donnant sur extérieur (Dôme) * 50</p>  | <p>Isolation par polyuréthane marque Soprema type ITE ép.60mm ou équivalent + Plâtre BA13 HD</p> <p>Isolant R ≥ 2,60 W/(m².K/W) Paroi U ≤ 0,354 W/m²°C</p> |
| <p>Le joint de dilatation entre logements mitoyens devra être complètement étanche à l'air.</p> | |

Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

Isolation

| Perméabilité de l'air sous 4 pascal \leq 3.00 (Valeur par défaut) | |
|--|---|
| <i>Le test de perméabilité à l'air n'est pas obligatoire pour les bâtiments tertiaires</i> | |
| <p>Mur agglos 3 parois des locaux chauffés donnant sur locaux non chauffés * 10 </p>  | <p>Agglo + Isolation par l'<i>intérieur</i> par laine de roche marque Rockwool type Rockplus ép.100mm ou équivalent + Plâtre BA13 HD</p> <p>Isolant R \geq 3,00 m².C/W Parois U \leq 0,284 W/m².C</p> |
| <p>Mur ossature acier des locaux chauffés donnant sur locaux non chauffés * 11 </p>  <p>Bardage Isolation complémentaire</p> <p>Ossature acier Membrane d'étanchéité Lame d'air BA13 HD</p> <p>canalisations dans lame d'air pour éviter le percement de la membrane</p> <p>$\Psi=0,036$ 1,50 m/m²</p> | <p>Bardage acier + isolation (1) complémentaire par laine de roche marque Rockwool type MB Rock ép. 60 mm ou équivalent + isolation (2) entre ossature acier par laine de roche marque Rockwool type MB Rock ép. 120 mm ou équivalent + Pare vapeur + membrane d'étanchéité agrafée + bande adhésive d'étanchéité sur agrafage + lame d'air non ventilée ép. 30 mm + BA13 HD</p> <p>Isolant (1) R \geq 1,70 m².C/W Isolant (2) R \geq 3,50 m².C/W Paroi U \leq 0,23 W/m².C</p> |
| <p>Mur agglos 3 parois des locaux chauffés donnant sur extérieur * 12 </p>  | <p>Agglo + Isolation coté local technique par laine de roche marque Rockwool type Panneau 431 iese ép.120mm ou équivalent + Parement peinture</p> <p>Isolant R \geq 3,15 m².C/W Parois U \leq 0,276 W/m².C</p> |
| <p>Le joint de dilatation entre logements mitoyens devra être complètement étanche à l'air.</p> | |

Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

Isolation

- * 01 – Mur donnant sur extérieur – Ossature acier
- * 02 – Mur donnant sur extérieur – Agglo + laine de roche + BA 13 HD
- * 05 – Mur donnant sur extérieur – Agglo + laine de roche + BA 13
- * 06 – Mur donnant sur extérieur – Agglo + laine de roche + BA 13 HD
- * 07 – Mur donnant sur extérieur – Bardage + laine de roche + agglo + Peinture
- * 10 – Mur donnant sur local non chauffé – Agglo + laine de roche + BA 13 HD
- * 11 – Mur donnant sur local non chauffé – Ossature acier
- * 12 – Mur donnant sur local non chauffé – Laine de roche + Agglo + Peinture



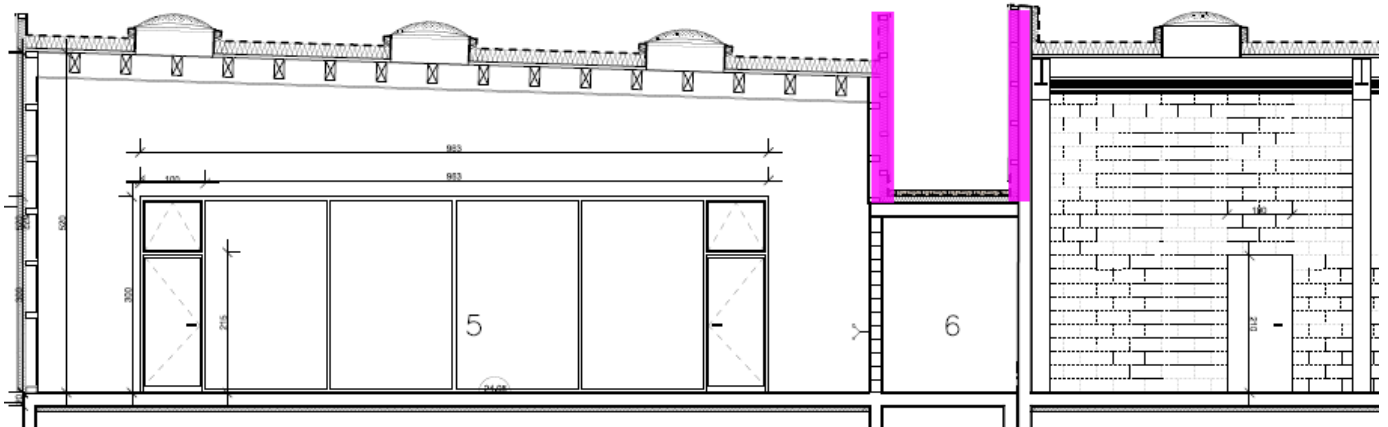
1950 av Maréchal Juin Le polygone Bâtiment B
30900 NÎMES
Tél 1 : 09 81 62 49 75 - Tél 2 : 09 81 63 49 75
Fax : 04 66 29 15 36

Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

Isolation

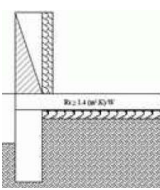
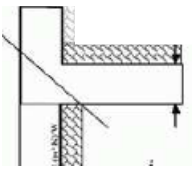
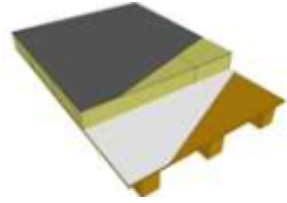
*** 01** – Mur donnant sur extérieur – Ossature acier



Fiche Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

Isolation

| Perméabilité de l'air sous 4 pascal \leq 3.00 (Valeur par défaut) | |
|---|--|
| <i>Le test de perméabilité à l'air n'est pas obligatoire pour les bâtiments tertiaires</i> | |
| <p>Plancher bas des locaux chauffés donnant sur terre plein * 20 </p>  | <p>Dalle béton 20cm + Isolation en sous face de plancher sur hérisson par polystyrène extrudé marque BASF type Styrodur ép.120mm ou équivalent</p> <p>Isolant R \geq 3,20 m².C/W Parois U \leq 0,175 W/m².C</p> |
| <p>Toiture terrasse * 40 </p>  | <p>Isolation sous étanchéité par polyuréthane marque Soprema type EFFIGREEN DUO ép.120mm ou équivalent + Plancher collaborant béton 20 cm</p> <p>Isolant R \geq 5,20m²°C/W Parois U \leq 0,185W/m²°C</p> |
| <p>Toiture rampante * 30 </p>  | <p>Membrane d'étanchéité Isolation par laine de roche marque Rockwool type Rockciel ép.260mm ou équivalent + Feutre acoustique + Voliges bois disjointes + Solives bois</p> <p>Isolant R \geq 7,30 m².C/W Parois U \leq 0,134 W/m².C</p> |
| <p>Le joint de dilatation entre logements mitoyens devra être complètement étanche à l'air.</p> | |

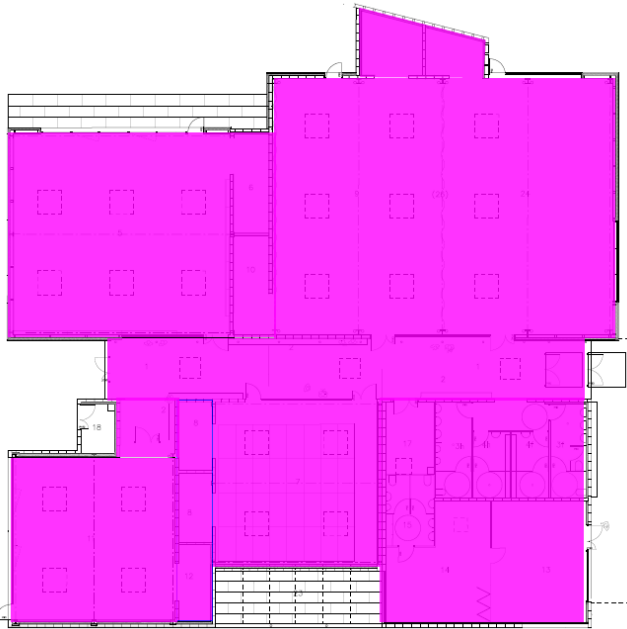
1950 av Maréchal Juin Le polygone Bâtiment B
30900 NÎMES
Tél 1 : 09 81 62 49 75 - Tél 2 : 09 81 63 49 75
Fax : 04 66 29 15 36


Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif isolants pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif isolants pour Cep < Cep Max


Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

Isolation

 * 20 – Plancher bs donnant sur terre plein



 * 40 – Toiture terrasse

 * 30 – Toiture rampant



Fiche Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

ECLAIRAGE

| Zones | Puissance installée par m2 (suivant plans) |
|---|--|
| Aire d'évolution Bureau Réunion | 5,52 W/m² maximum (Marche et arrêt manuel par interrupteur) |
| Accueil/Circulation | 3,13 W/m² maximum (Marche manuelle, arrêt automatique par détection d'absence) |
| Sanitaires-Vestiaires | 2,40 W/m² maximum (Marche manuelle, arrêt automatique par détection d'absence) |
| Rangements Local technique | 5,08 W/m² maximum (Marche manuelle, arrêt automatique par détection d'absence) |
| <p>Article 19 : Les bâtiments ou parties de bâtiments à usage autre que d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou de calculer la consommation d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'éclairage : par tranche de 500m² de surface concernée ou par tableau électrique ou par étage ; • Pour le réseau des prises de courant : par tranche de 500m² surface concernée ou par tableau électrique ou par étage ; | |
| <p>Article 25 : Dans les bâtiments à usage autre que d'habitation, tout local est équipé d'un dispositif d'allumage et d'extinction de l'éclairage manuel ou automatique en fonction de la présence.</p> | |
| <p>Article 27 : Dans les bâtiments à usage autre que d'habitation, le présent article s'applique aux circulations et parties communes intérieures verticales et horizontales.</p> <p>Tout local comporte un dispositif automatique permettant, lorsque le local est inoccupé, l'extinction des sources de lumière ou l'abaissement de l'éclairement au niveau minimum réglementaire.</p> <p>De plus, lorsque le local a accès à l'éclairage naturel, il intègre un dispositif permettant une extinction automatique du système d'éclairage dès que l'éclairement naturel est suffisant.</p> <p>Un même dispositif dessert au plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une surface maximale de 100 m² et un seul niveau pour les circulations horizontales et parties communes intérieures, • trois niveaux pour les circulations verticales. | |
| <p>Article 28 : Dans les bâtiments à usage autre que d'habitation, les parcs de stationnement couverts et semi-couverts comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit un dispositif automatique permettant l'extinction des sources de lumière artificielle pendant les périodes d'inoccupation, • soit un dispositif permettant d'abaisser le niveau d'éclairement au niveau minimum réglementaire pendant les périodes d'inoccupation. <p>Un même dispositif ne dessert qu'un seul niveau et au plus une surface de 500 m².</p> | |
| <p>Article 29 : Dans un même local, les points éclairés artificiellement, qui sont placés à moins de 5 mètres d'une baie, sont commandés séparément des autres points d'éclairage dès que la puissance totale installée dans chacune de ces positions est supérieure à 200 W.</p> | |

Fiche Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

Ventilation Double Flux

| | Extraction en Occupation m3/h | Soufflage en Occupation m3/h |
|----------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Salle C / 5 | 480 | 480 |
| Salle A / 26 | 480 | 480 |
| Salle A / 26-bis | 480 | 480 |
| Salle D / 11 | 300 | 300 |
| Salle B / 7 | 330 | 330 |
| Bureau | 180 | 180 |
| Salle de réunion/13 | 180 | 180 |
| Local technique (17) | 30 | 30 |
| TOTAL | 2 460 m3/h | 2 460 m3/h |

Caisson Marque ATLANTIC type DUOTECH 3700

Salle de sport : Sonde de Co2 marque Atlantic type Varivent R (0.32)

Salle de réunion : Sonde de Co2 marque Atlantic type Varivent R (0.29)

Bureau : Sonde de Co2 marque Atlantic type Varivent R (0.56)

| <i>En occupation</i> | | | | |
|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|--|
| Débit extrait en occupation : 2 500 m3/h | | Puissance électrique moteur extraction : 161 W | | |
| Débit soufflé en occupation : 2 500 m3/h | | Puissance électrique moteur soufflage : 175 W | | |
| <i>En inoccupation</i> | | | | |
| Débit extrait en occupation : 0 m3/h | | Puissance électrique moteur extraction : 0 W | | |
| Débit soufflé en occupation : 0 m3/h | | Puissance électrique moteur soufflage : 0 W | | |
| Présence d'échangeur à plaque Efficacité : 87,00% | Boîte mélange NON | Humidification air neuf NON | Préchauffage air neuf NON | Refroidissement air neuf NON |
| Présence filtre de classe F9 : OUI | | | | |
| Article 19 : Les bâtiments ou parties de bâtiments à usage autre que d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou de calculer la consommation d'énergie : • Pour les centrales de ventilation : par centrale | | | | |
| Article 20 : Dans le cas d'un bâtiment à usage autre que d'habitation, la ventilation des locaux ou groupes de locaux ayant des occupations ou des usages nettement différents doit être assurée par des systèmes indépendants | | | | |
| Article 30 : Dans le cas de bâtiments à usage autre que d'habitation, les locaux refroidis sont pourvus de dispositifs spécifiques de ventilation. | | | | |

Fiche Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

Ventilation Simple Flux

1 Caisson d'extraction simple flux marque ATLANTIC type Critair EC 500
70 / 40 Watts

| | Extraction en Occupation m3/h | Extraction en Inoccupation m3/h | Entrée d'air m3/h |
|----------------|-------------------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| Sanitaire (15) | 2 x 30 | 2 x 30 | 0 m3/h |
| Sanitaire H/3 | 1 x 30 + 1 x 45 | 1 x 30 + 1 x 45 | 0 m3/h |
| Sanitaire F/3 | 2 x 30 + 1 x 45 | 2 x 30 + 1 x 45 | 0 m3/h |
| Vestiaire H/4 | 1 x 50 | 1 x 15 | 0 m3/h |
| Vestiaire F/4 | 1 x 50 | 1 x 15 | 0 m3/h |
| Cuisine | 1 x 75 | 1 x 15 | 0 m3/h |
| TOTAL | 415 m3/h | 285 m3/h | 1250 m3/h |

Article 19 : Les bâtiments ou parties de bâtiments à usage autre que d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou de calculer la consommation d'énergie :

- Pour les centrales de ventilation : par centrale

Article 20 : Dans le cas d'un bâtiment à usage autre que d'habitation, la ventilation des locaux ou groupes de locaux ayant des occupations ou des usages nettement différents doit être assurée par des systèmes indépendants

Article 30 : Dans le cas de bâtiments à usage autre que d'habitation, les locaux refroidis sont pourvus de dispositifs spécifiques de ventilation.

1950 av Maréchal Juin Le polygone Bâtiment B
30900 NÎMES
Tél 1 : 09 81 62 49 75 - Tél 2 : 09 81 63 49 75
Fax : 04 66 29 15 36

Fiche Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

Eau chaude sanitaire
1 Ballon d'eau chaude sanitaire thermodynamique

- Il est recommandé d'utiliser des chauffe-eau thermodynamiques référencés par le LCIE.fr NF Electricité Performance ballon thermodynamique à accumulation.
Capacités mini d'ECS à prendre en compte : 200 LITRES
Ballon d'eau chaude sanitaire thermodynamique sur air extérieur marque ATLANTIC type Calypso Split 200L **placé obligatoirement dans volume chauffé**.
Le ballon doit être isolé et fonctionne en mode chauffage permanent / l'appoint de nuit est assuré par une résistance électrique de **1.8 kW. Puissance absorbée 0,67 kW et COP à +7°C 3,24 certifié.**



Installation d'un système de traitement de l'eau, anti-tartre et anti-corrosion, type AQUABION
Conseillé mais non obligatoire



nota: Il est indispensable de prévoir une réunion de coordination afin de préciser le passage des gaines et canalisations (électriques, ECS, Eaux usées, ventilation) permettant ainsi une découpe réduite de l'isolation

Article 19 : Les bâtiments ou parties de bâtiments à usage autre que d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou de calculer la consommation d'énergie :

- Pour la production d'eau chaude sanitaire.

1950 av Maréchal Juin Le polygone Bâtiment B
 30900 NÎMES
 Tél 1 : 09 81 62 49 75 - Tél 2 : 09 81 63 49 75
 Fax : 04 66 29 15 36

Fiche Synthèse conformité RT 2012
Récapitulatif pour Bbio < Bbio Max
Récapitulatif pour Cep < Cep Max

Ind : B
Date : 18 12 2017
Affaire : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb (34490)

CHAUFFAGE / REFROIDISSEMENT:

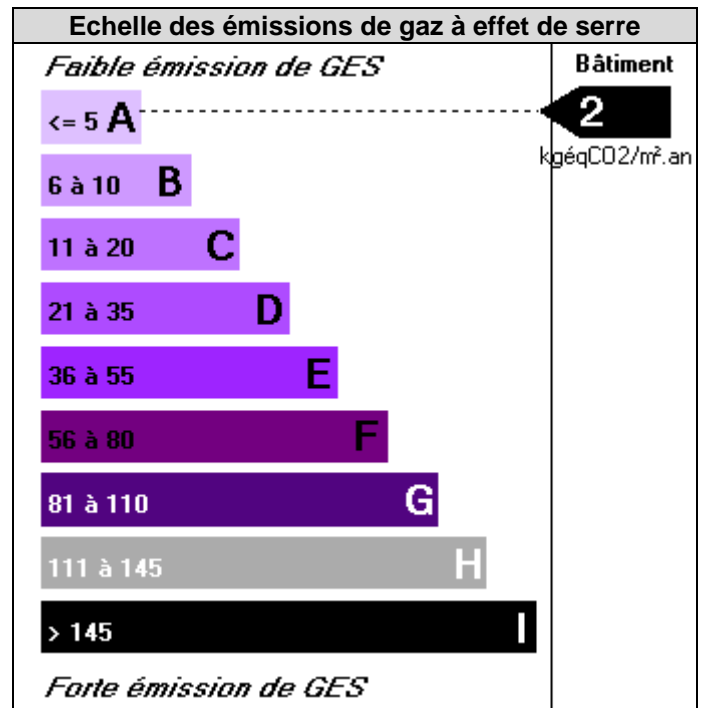
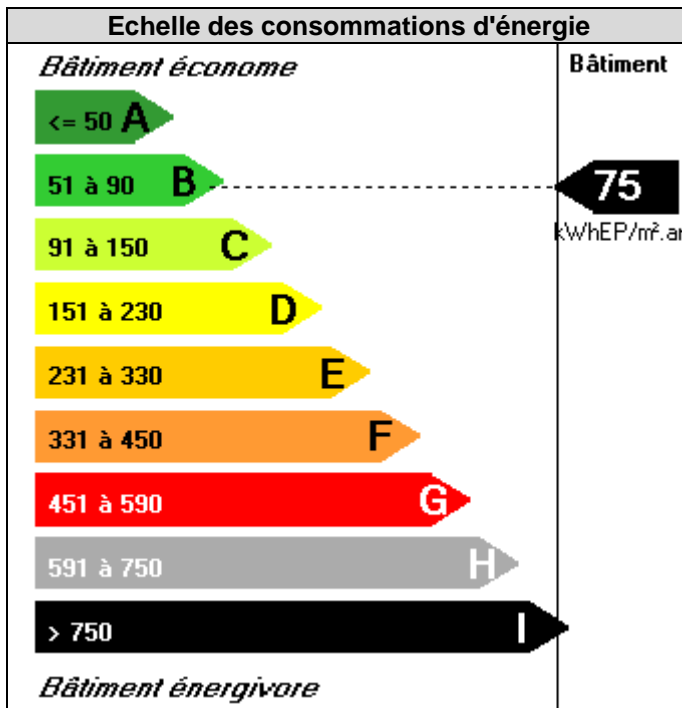
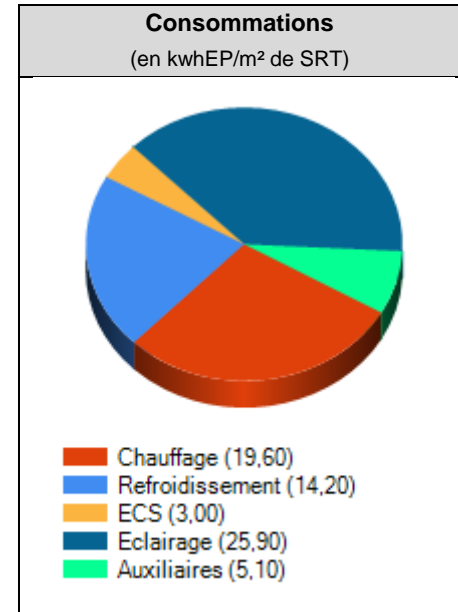
| EMISSION | SPLITS Réversibles | |
|--|---|-----------------------------------|
| <u>I Unité extérieure :</u> VRF | <u>Marque :</u> ATLANTIC <u>Modèle :</u> AJY 216 LALBH (AJY 126 LALBH+AJY 90 LALBH) | <u>Type :</u> AIR/AIR INVERTER |
| Puissance chaud à +7 °C : 76,50 kW - COP mini : 4,15 Puissance chaud à -5 °C : 57,00 kW Puissance froid : 68,00 kW - EER Mini : 3,73) | | |
| <p><u>Article 19</u> : Les bâtiments ou parties de bâtiments à usage autre que d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou de calculer la consommation d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le chauffage : par tranche de 500 m² de surface concernée ou par tableau électrique ou par étage ou par départ direct. | | |
| <p><u>Article 22</u> : Dans le cas d'un bâtiment à usage autre que d'habitation une installation de chauffage comporte par local desservi un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure de ce local.</p> | | |
| <p><u>Article 23</u> : Dans le cas d'un bâtiment à usage autre que d'habitation toute installation de chauffage desservant des locaux à occupation discontinue comporte un dispositif de commande manuelle et de programmation automatique au moins par une horloge permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une fourniture de chaleur selon les quatre allures suivantes : confort, réduit, hors gel et arrêt ; • une commutation automatique entre ces allures. <p>Lors d'une commutation entre deux allures la puissance de chauffage est nulle ou maximum de façon à minimiser les durées des phases de transition.</p> <p>Un tel dispositif ne peut être commun qu'à des locaux dont les horaires d'occupation sont similaires. Un même dispositif peut desservir au plus une surface de 5 000 m².</p> | | |
| <p><u>Article 32</u> : Dans le cas de bâtiments à usage autre que d'habitation, une installation de refroidissement comporte, par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure.</p> | | |
| <p><u>Article 33</u> : Dans le cas de bâtiments à usage autre que d'habitation, avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou refroidi puis chauffé, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement de l'air.</p> | | |

RECAPITULATIF

Données administratives

Nom de l'étude : LIGNAN SUR ORB-IND B
 Référence : Construction d'une salle de sport à Lignan sur Orb
 Date du permis : 17/10/2016 Numéro du permis : 0
 Surface utile : 933,20 m² Surface SRT : 1026,52 m²
 Maître d'ouvrage : Commune de Lignan-sur-Orb
 Hôtel de ville
 Rue Raymond CAU - 34490 lignan-sur-ORB
 Tél: et Fax:

| Bâtiment: Salle de sport - bâtiment neuf | | | | |
|--|-----------------|-----------|-------------------------|------------------------|
| Zone | | | Type | Surface m ² |
| SALLES ASSOCIATIVES | | | Etablissements sportifs | 933,20 |
| Groupe | Refroidissement | Catégorie | Tic | Tic Réf. |
| Salles Associatives | Groupe refroidi | CE2 | Groupe | refroidi |
| | | | | |
| | | Bbio | Bbio Max | Gain en % |
| Bbio | | 113,100 | 166,700 | 32,15 |
| | | | | |
| | | Cep | Cep Max | Gain en % |
| Cep | | 67,800 | 178,800 | 62,08 |
| Les garde-fous sont conformes. | | | | |
| Le bâtiment est conforme à la RT2012 au sens des ThBCE. | | | | |



Valeurs exprimées en fonction de la surface habitable

Nota : L'étiquette Energie et l'étiquette Emission de Gaz à effet de serre ne peuvent être équivalentes aux dispositions concernant la production du diagnostic de performance énergétique portant sur un bâtiment ou partie de bâtiment neuf qui est exigé pour les dépôts de demande de permis de construire postérieure au 30 juin 2007.